



COOPÉRATIVES

Quelques Chiffres

En 20 ans, le nombre de coopératives agricoles a été **divisé par deux**.

1 marque alimentaire sur 3 vient du système coopératif.

75 % des agriculteurs dépendent d'une coopérative.

2 800 c'est le nombre de coopératives en France aujourd'hui pour un chiffre d'affaires global (filiales comprises) de 84,3 milliards d'euros, soit **40 % de l'agroalimentaire français**.

Mais les 14 plus importantes (**0,51 % du total**) font à elles seules **plus de 50 % du chiffre d'affaires total de la coopération !**

Un statut entaché

Plusieurs scandales ont entaché l'image de la coopération, dont on ne cerne plus toujours clairement les vertus par rapport au fonctionnement du secteur privé :

- **viande de cheval** dans des plats préparés identifiés pur bœuf (Spanghero, entreprise désignée coupable dans l'affaire des lasagnes au cheval, était une filiale de la coopérative Lur Berri) ;
- **ententes illicites au détriment des producteurs** (sur la farine en 2012 où 2 groupes coopératifs français étaient impliqués - Axéréal et Vivescia - et dans le secteur porcin en 2013) ;
- **corruption d'un fonctionnaire européen** pour obtenir des informations confidentielles sur les prix des marchés de céréales (InVivo).

Des stratégies que la CR juge aberrantes

- **fusions conduisant à des situations de quasi-monopole** dans certaines régions
- **acquisitions à l'international venant concurrencer la production locale**
 - Terreos, coopérative française sucrière, possède 45 usines dans le monde (numéro 1 du sucre en France, mais aussi le numéro 2 au Brésil et le numéro 3 mondial).
 - Igrecia dont Terrena, première coopérative agricole française, est également actionnaire, importe des œufs des Pays-Bas alors que la France est autosuffisante dans ce secteur.
 - In Vivo, coopérative des coopératives, qui vend à un groupe américain sa filiale alimentation animale Néovia (présentée comme étant son opérateur majeur) accélérant ainsi la transformation digitale de ses activités de trading international.

Une stratégie à l'export dangereuse pour les agriculteurs :

En demandant à ses adhérents d'augmenter la production pour **conquérir de nouveaux marchés à l'exportation**, la coopérative expose les agriculteurs à des aléas macro-économiques et géopolitiques très incertains. Ils inondent le marché intérieur lorsque les frontières de nos partenaires se ferment en raison de ces aléas. La filière Viande de la CR se souvient encore douloureusement de la fermeture brutale du marché turc en 2015.

Des coopératives sont toutes aussi opaques que les privés. Certaines, en théorie concurrentes, se regroupent pour mettre en commun une activité au sein d'une holding, s'épargnant de détailler individuellement les activités qui y sont regroupées ; holding aux statuts en général privés et qui ne publie aucun compte !

D'autres vont jusqu'à **déposséder les coopérateurs** : des agriculteurs ayant une ou deux campagnes agricoles de retard d'impayés pour leurs intrants en raison des faibles prix payés à la production, se voient demander **par la coopérative la mise en garantie de leur foncier** !

De plus, depuis 2014 la loi (LAAF) autorise **les coopératives à avoir des parts dans des GFA (groupements fonciers agricoles)**... L'intégration totale des agriculteurs dans la coopération, **la mainmise sur le foncier agricole pourrait être une occasion de plus de réduire les adhérents au rôle d'ouvrier agricole spécialisé apporteur de matière première.**

Retrouver l'esprit coopératif

La CR veut à nouveau **faire entendre la voix des coopérateurs et leur redonner le pouvoir au sein de la coopérative.**

Pour la CR, la coopération doit retrouver son esprit initial, **redevenir l'outil qui prolonge l'exploitation et lui procure un meilleur résultat, se distinguant ainsi du privé tout en profitant au territoire où elle se trouve** plutôt que de chercher à se développer en tant que structure, notamment à l'international. La stratégie d'investissement des groupes coopératifs doit en priorité, **aider à l'amélioration des revenus de leurs adhérents et être tournée vers le développement local.**

La CR souhaite qu'une réforme soit engagée en vue de **réserver le statut coopératif** – dont découle un régime fiscal très favorable – **aux seules coopératives de taille humaine et réellement gouvernées par leurs adhérents**, conformément à l'esprit confirmé par la loi Hamon de 2014 sur l'économie sociale et solidaire.

La Coordination Rurale demande un **audit en profondeur de la Coopération.**

Enfin la CR demande que les syndicats agricoles représentatifs soient intégrés en tant que tels au Comité directeur du **Haut conseil de la coopération agricole (HCCA)**, censé être l'instance garante de **l'éthique de la coopération agricole**, pour créer un garde-fou contre la dérive des coopératives qui ne défendent plus les intérêts de leurs adhérents.